

École primaire le Verger des enfants
 6, rue de l'école
 25360 BOUCLANS
 ☎ : 03 81 55 20 46 / 06 13 62 46 86
 Courriel : ecole.bouclans@ac-besancon.fr
 ENT : <https://ecp-bouclans.eclat-bfc.fr/>

NOTE DE RENTRÉE

Année scolaire 2025/2026

Équipe pédagogique :

Directeur : M. ROSSIGNOL Émile

Adjoints : Mme HENRY Émilie

Mme CONCHE Nathalie

Mme RICOUX Stéphanie

M. ANDRE Jean-Luc et Mme
 MERCIER Floriane

ATSEM : Mmes COMPAGNONI Annie et
 Mélanie SIMON

L'ÉCOLE

Horaires de l'école :



	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30-11h45	8h30- 11h45	8h30- 11h45	8h30- 11h45
Après-midi	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30

L'accueil a lieu 10 minutes avant l'horaire de classe, dans la cour pour l'école primaire, dans le hall pour l'école maternelle. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie. Aucun enfant ne doit être dans les cours d'école pendant les heures scolaires et périscolaires.

Effectifs :

L'école totalise 93 élèves répartis comme suit :



			TOTAL
Mme HENRY	PS- 11	MS- 12	23
Mme CONCHE	GS-10	CP-8 CE1- 5	23
M. ROSSIGNOL et Mme RICOUX (jeudi)	CE1- 14	CE2-11	25
M.ANDRE et Mme MERCIER (lundi et mardi)	CM1 -9	CM2-13	22



Fréquentation scolaire :

Les parents doivent impérativement prévenir l'école au plus vite (dans la demi-journée), de toute absence de leur enfant par téléphone et justifier par écrit sur le cahier de liaison (GS/CP/CE1) ou par courriel. Les absences répétées sans motif valable, au-delà de 4 demi-journées par mois, seront transmises à Monsieur Loïc Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription. Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

Les retards répétés et sans motifs recevables seront également transmis à M. l'Inspecteur.

ADMINISTRATIF

Relations parents/enseignants

Réunions de classe :



- pour la classe de Mme HENRY : **le vendredi 12 septembre à 18h00.**
- pour la classe de Mme CONCHE : **le mardi 9 septembre à 18h00 pour les CP, le mardi 16 septembre à 18h00 pour les GS et il y aura une rencontre individuelle pour les parents de CE1.**
- pour la classe de M. ROSSIGNOL et Mme RICOUX : **le jeudi 18 septembre à 18h00.**
- pour la classe de M. ANDRÉ et Mme MERCIER: **le lundi 22 septembre à 18h30.**

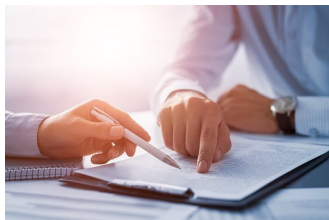
Lors de ces réunions, les enseignants vous feront connaître leurs disponibilités pour d'éventuels rendez-vous.

Les modalités de communication dépendront des enseignants. Toutes les informations émanant de la direction d'école vous seront transmises par courriel. Nous vous remercions de consulter régulièrement votre messagerie et de nous informer au plus vite du changement éventuel de courriel (enseignant ET direction).

Problèmes de santé :

Si votre enfant présente une allergie quelconque ou une maladie nécessitant un traitement durant le temps scolaire, merci de prendre contact avec l'enseignant **dès la rentrée.**

Le « pack » de rentrée :



Vous trouverez dans une pochette de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter rapidement : fiche de renseignements et la liste des CSP, fiche sanitaire, fiche d'autorisation pour l'APC, fiche d'autorisation pour les photos et les vidéos, fiche pour accompagner les sorties scolaires, fiche pour le ramassage scolaire en bus (élèves concernés).

Assurance scolaire : Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile :** couvre les dommages causés à autrui par l'enfant ;
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie): couvre les dommages subis par votre enfant.

L'attestation d'assurance doit être transmise le plus rapidement possible à l'enseignant de votre enfant.



Coopérative scolaire :

Cette participation n'est pas obligatoire mais l'argent sert à financer des activités ou sorties spécifiques. Dans ce cas, l'essentiel ou la totalité des dépenses est financé par la coopérative scolaire. Dans tous les cas, vous serez renseignés sur ces activités et leurs dépenses dans le procès-verbal des conseils d'école.

L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. Il pourra être demandé aussi une participation des familles pour des sorties exceptionnelles (voyages, sorties...).

Pour l'année scolaire 2025-2026, la participation sollicitée auprès des familles reste inchangée :

- 15 € pour un enfant scolarisé dans l'école ;
- 26 € pour deux enfants scolarisés dans l'école ;
- 39 € pour trois enfants scolarisés dans l'école.

Le règlement se fait en début d'année scolaire par chèque (ordre : OCCE École de Bouclans). Il est possible de donner plus que le montant indiqué. Cette cotisation peut être acquittée en plusieurs fois.



Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école:

Les élections auront lieu le vendredi 10 octobre 2025.

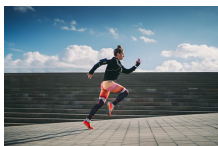
Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler au directeur le plus rapidement possible (avant le vendredi 19 septembre 2025).

Nous vous rappelons qu'être élu(e) représentant de parents permet de siéger au conseil d'école et donc d'y avoir un droit d'informations et d'expression.

Il faut 2 représentants de parents par classe (1 titulaire et 1 suppléant).

INFORMATIONS DIVERSES

Activités sportives :



Pendant l'année scolaire, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire :

- tous les jours en maternelle;
- les jours communiqués par l'enseignant en élémentaire.

Il conviendra d'habiller les enfants en conséquence ces jours-là.

Matériel :



Les élèves doivent prendre grand soin du matériel.

Le matériel que vous avez fourni à la rentrée scolaire restera à l'école. S'il vient à manquer, nous prendrons sur la réserve que vous nous avez donnée. Tout ce qui restera vous sera restitué en fin d'année scolaire.

Les manuels confiés à l'élève par l'école sont placés sous votre responsabilité : **merci de les couvrir et veiller au soin porté par votre enfant**. Tout livre ou fichier détérioré ou perdu vous sera facturé.



Bibliothèque :

Chaque semaine, dans certaines classes, les élèves auront la possibilité d'emprunter un livre à la bibliothèque de l'école, à condition de rendre celui emprunté la semaine précédente. Merci de veiller à ce que les livres soient utilisés avec le plus grand soin.

Parasite :



Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant régulièrement la tête de chacun de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, sa literie etc...

Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux, la discrétion sera assurée.

Vacances scolaires :

L'académie de **BESANCON** se trouve en **zone A**.



VACANCES	Date de fin des cours	Date de reprise des cours
Rentrée scolaire des élèves		Lundi 1 septembre 2025
Vacances d'Automne	Vendredi 17 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Vendredi 19 décembre 2025	Lundi 6 janvier 2026
Vacances d'Hiver	Vendredi 6 février 2026	Lundi 23 février 2026
Vacances de Printemps	Vendredi 3 avril 2026	Lundi 20 avril 2026
Vacances d'Été	Vendredi 3 juillet 2026	Date non fixée

Jours fériés :

Le 11 novembre	Mardi 11 novembre 2025
Le 1er mai	Vendredi 1er mai
Le 8 mai	Vendredi 8 mai 2026
Pont de l'Ascension	Jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai 2026